



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juin, à vingt heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente Guy BONIN, en séance publique, sous la présidence de M. Johann MITTELHAUSSER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO TADI, Cédric CHIHANE, Christel THIROUIN, Jacques DRAPPIER, Naïma SIFER, Alain LAJUGIE, Françoise BOIVIN, Pierre BONNEAU, Thierry DEMOISSON, Emmanuel PARMENTIER, Barbara BERTHEAU, Nadège BRASSEUR, Jérôme FAUCHEUX, Julieta MARTINS, Aurélia VATER, Marine PIGEAU, Audrey COTTEREAU, Anthony LOPES, Paul AGBEKODO, Elisabeth PETIT.

ABSENTS EXCUSES :

Amandine GUIRIABOYE qui a donné pouvoir à Mme Naïma SIFER
Harry FRANCOISE
Bruno DUPUIS
Abdraman CAMARA

M. le Maire a procédé à l'appel nominal des membres, le quorum étant atteint, il a ouvert la séance.

Mme Naïma SIFER a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

M. le Maire a poursuivi avec l'ordre du jour qui se trouve être le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2020
2. Église – indemnité de gardiennage
3. Subventions 2020 à la Caisse des Ecoles et au CCAS
4. Subvention au budget activités zones industrielles et artisanales
5. Budget commune – Approbation du compte de gestion 2019
6. Budget commune- Approbation du compte administratif 2019
7. Budget commune – Affectation du résultat de la section de fonctionnement
8. Vote des taux d'imposition 2020
9. Budget commune – Approbation du budget primitif 2020
10. Subventions annuelles 2020 - Associations & établissements divers.
11. Budget activités zones industrielles et artisanales – Approbation du compte de gestion 2019
12. Budget activités zones industrielles et artisanales – Approbation du compte administratif 2019
13. Budget activités zones industrielles et artisanales – Affectation du résultat de la section de fonctionnement

14. Budget activités zones industrielles et artisanales – Approbation du budget primitif 2020
15. Budget annexe eau / assainissement – Approbation du compte de gestion 2019
16. Budget annexe eau / assainissement – Approbation du compte administratif 2019
17. Budget annexe eau / assainissement – Approbation du compte de gestion et du compte administratif de dissolution 2020
18. Transfert des excédents entre la commune d'Angerville et la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne dans le cadre de la compétence en matière d'eau potable et d'assainissement
19. Renouvellement de la Commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales de 2020
20. Renouvellement de la Commission de contrôle des listes électorales
21. Election des membres de la Commission d'Appel d'offres
22. Recrutement de vacataires
23. Divers

2020-04-01

APPROBATION DU PRECEDENT PROCES VERBAL

M. le Maire a invité l'assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du 15 juin 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE**, le procès-verbal de la précédente séance.

2020-04-02

EGLISE INDEMNITE DE GARDIENNAGE

M. le Maire a poursuivi la séance et a donné la parole à Mme Patricia AMBROSIO TADI, Adjointe aux Finances, qui a rappelé qu'une indemnité pour le gardiennage de l'église est allouée chaque année à M. le Curé.

Elle précise que le montant est fixé par le Ministère de l'intérieur et que pour un gardien résidant dans la commune où se trouve le lieu de culte, le plafond indemnitaire s'élève à 479.86 €.

Après avoir repris la parole, M. le Maire a invité l'assemblée à approuver le versement de l'indemnité maximale qui peut être allouée pour le gardiennage de l'église.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DECIDE** de verser une indemnité de 479.86 € brute au Prêtre de la Commune.

2019-04-03

SUBVENTION 2020 A LA CAISSE DES ECOLES ET AU CCAS

M. le Maire a poursuivi la séance et a donné la parole à Mme Patricia AMBROSIO TADI, Adjointe aux Finances, qui a proposé qu'une subvention soit versée à :

- ♦ La Caisse des Ecoles pour un montant de 35 200 €
- ♦ Le Centre Communal d'Actions Sociales pour un montant de 17 450 €

Après avoir sollicité la parole, M. Paul AGBEKODO demande s'il est possible d'avoir une ventilation des dépenses pour savoir comment sont utilisées les subventions.

M. le Maire indique que chaque instance devra répartir leurs dépenses au sein de leur propre budget qui sera présenté à l'occasion de leur prochain comité.

A l'issue des échanges, M. le Maire a invité l'assemblée à approuver ces propositions.

Vu la réunion budgétaire du 6 juin 2020,

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire débattu en séance du Conseil municipal le 15 juin 2020,

Entendu l'exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** le versement d'une subvention pour :

- ♦ La Caisse des Ecoles pour un montant de 35 200 €
- ♦ Le Centre Communal d'Actions Sociales pour un montant de 17 450 €

2020-04-04

SUBVENTION AU BUDGET ACTIVITES ZONES INDUSTRIELLES ET ARTISANALES

Après avoir repris la parole, Mme Patricia AMBROSIO TADI propose qu'une subvention soit versée au budget des activités zones industrielles et artisanales à hauteur de 70 000 € en section de fonctionnement en participation aux frais de fonctionnement de la maison de santé.

Elle propose également de verser une subvention d'équipement en participation au financement des travaux de la maison de santé à hauteur de 196 800 €.

A l'issue de cette proposition, M. le Maire a donné la parole à M. Paul AGBEKODO, lequel, en constatant les subventions versées et la décision de ne pas augmenter les taux d'imposition, demande si une telle somme sera soutenable dans les années à venir sans avoir à revenir sur la fiscalité locale.

M. le Maire précise qu'il convient de ne pas confondre le fonctionnement et l'investissement. Concernant le fonctionnement il indique qu'il a été fait le choix de fixer des loyers attractifs pour conserver les professionnels de santé de la ville et en attirer de nouveau et que ce choix induit une participation de la commune pour les frais de fonctionnement du bâtiment fixée à 70 000 €, pour cette année.

Il ajoute que s'agissant de la dotation d'équipement, celle-ci aura lieu uniquement cette année pour clôturer les investissements, ce qui lui permet de confirmer qu'un seul emprunt, pour la somme de 800 000 €, a été contracté.

Il confirme également à M. Paul AGBEKODO que le budget communal sera en capacité d'abonder chaque année le budget annexe puisque depuis trois ans, un montant similaire à celui proposé a été automatiquement inscrit pour prendre en considération cette nouvelle dépense évitant de créer un déséquilibre dans les budgets.

Il affirme enfin que par l'aménagement du deuxième étage et l'arrivée de nouveaux praticiens, les recettes de loyer seront en augmentation et la participation communale en diminution.

A l'issue de ces échanges, M. le Maire a invité l'assemblée à approuver le versement de ces subventions.

Vu la réunion budgétaire du 6 juin 2020,

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire débattu en séance du Conseil municipal le 15 juin 2020,

Entendu l'exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** le versement d'une subvention pour :

- ♦ Le budget activités zones industrielles et artisanales pour un montant de 70 000 € en fonctionnement et de 196 800 € en investissement

2020-04-05

BUDGET COMMUNE – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

M. le Maire a poursuivi la séance et a donné la parole à Mme Patricia AMBROSIO TADI, Adjointe aux Finances, qui a procédé à la présentation du compte de gestion 2019 du budget de la commune dressé par la trésorerie d'Etampes Collectivités en concordance avec le compte administratif dressé par la Ville, qui se résume comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>	985 246.98 €
<i>Recettes</i>	1 500 517.83 €
<i>Résultat exercice</i>	515 270.85 €
<i>Déficit reporté</i>	-926 069.04 €
<i>Résultat cumulé au 31.12.2019</i>	-410 798.19 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>	3 921 768.59 €
<i>Recettes</i>	4 335 676.68 €
<i>Résultat exercice</i>	413 908.09 €
<i>Excédent reporté</i>	1 209 886.49 €
<i>Résultat cumulé au 31.12.2019</i>	1 623 794.58 €

A l'issue de cette présentation, M. le Maire a repris la parole et a invité l'assemblée à approuver le compte de gestion 2019 dressé par la trésorerie pour le budget de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, (23 voix pour, 1 abstention)

- **APPROUVE** le compte de gestion 2019 dressé par la Trésorerie pour le budget de la commune.

2020-04-06

BUDGET COMMUNE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

M. le Maire a poursuivi la séance et a donné la parole à Mme Patricia AMBROSIO TADI, Adjointe aux Finances, qui a procédé à la présentation du compte administratif 2019 du budget de la commune dressé la Ville en concordance avec le compte de gestion établi par la trésorerie d'Etampes Collectivités qui se résume comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>	985 246.98 €
<i>Recettes</i>	1 500 517.83 €
<i>Résultat exercice</i>	515 270.85 €
<i>Déficit reporté</i>	-926 069.04 €
<i>Résultat cumulé au 31.12.2019</i>	-410 798.19 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>	3 921 768.59 €
<i>Recettes</i>	4 335 676.68 €
<i>Résultat exercice</i>	413 908.09 €
<i>Excédent reporté</i>	1 209 886.49 €
<i>Résultat cumulé au 31.12.2019</i>	1 623 794.58 €

A l'issue de cette présentation, M. le Maire a cédé la présidence à Mme Frédéricque SABOURIN-MICHEL et a quitté la salle.

Celle-ci a invité l'assemblée à approuver le compte administratif 2019 qui a été dressé pour le budget principal de la commune et qui se trouve en concordance avec le compte de gestion établi par la Trésorerie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, (21 voix pour, 2 abstentions)

- **APPROUVE**, le compte administratif 2019 pour le budget principal de la commune

2020-04-07

BUDGET COMMUNE – AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Mme Patricia AMBROSIO TADI, Adjointe aux Finances, a poursuivi avec le point portant qui a indiqué qu'au vu :

- Du résultat constaté au 31 décembre 2019 faisant apparaître un excédent de 515 270.85 €,
- Des restes à réaliser pour les dépenses représentant un montant de 153 432 €
- Des restes à réaliser pour les recettes représentant la somme de 183 860 €

une affectation partielle de l'excédent de la section de fonctionnement est nécessaire pour couvrir le déficit constaté en section d'investissement tenant compte des restes à réaliser pour un montant de **380 370.19 €**.

L'excédent en section de fonctionnement ne sera donc repris que pour la somme de 1 243 424.39 €.

A l'issue de cet exposé, M. le Maire a repris la parole et a invité l'assemblée à approuver l'affectation partielle du résultat de la section de fonctionnement pour un montant de **380 370.19 €** en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité, (21 voix pour, 2 abstentions)**

- **APPROUVE** l'affectation du résultat pour la somme de **380 370.19 €**.

2020-04-08

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Après que M. le Maire ait repris part aux débats, il a poursuivi l'ordre du jour avec le point suivant portant sur le vote des taux d'imposition pour l'exercice 2020.

Il a donné la parole à Mme Patricia AMBROSIO-TADI, Adjointe aux Finances, qui a indiqué qu'au vu des résultats constatés et des orientations qui ont été approuvées, il est proposé de ne pas augmenter les taux des impositions locales et de conserver les taux votés en 2019 à savoir :

- TH : 14.92 %
- TFB : 17.45 %
- TFNB : 67.53 %

Après avoir repris la parole, M. le Maire soulève que la situation budgétaire de la ville est plus que saine avec une capacité d'autofinancement qui s'est nettement améliorée et un endettement maîtrisé. Il ajoute que la commune est en totale capacité d'assumer les ambitions d'une nouvelle mandature et précise que ce n'était pas le cas lors de la précédente mandature.

Il ajoute que ce résultat est le fruit d'une bonne gestion malgré les choix difficiles mais assumés qui ont été faits et ne peut que constater, à la lecture des résultats, que les engagements pris pour redresser la situation financière de la commune ont été respectés.

A cette issue, M. le Maire a invité l'assemblée à approuver les taux qui viennent d'être proposés pour fixer les impositions locales 2020.

Vu la réunion budgétaire qui s'est tenue le 6 juin 2020,

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire débattu en séance du Conseil municipal le 15 juin 2020,

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **FIXE** les taux d'impositions locales pour l'année 2020, comme suit :

- ◆ Taxe d'habitation : 14.92%
- ◆ Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 17.45 %
- ◆ Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 67.53 %

2020 – 04 - 09

BUDGET COMMUNE – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

M. le Maire a poursuivi l'ordre du jour et a donné la parole à Mme Patricia AMBROSIO TADI, Adjointe aux Finances, pour la présentation du budget prévisionnel de la commune établi pour l'exercice 2020.

Avant de commencer, Mme Patricia AMBROSIO TADI indique que suite au transfert de la compétence eau et assainissement à l'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne et à la dissolution du budget annexe, les excédents ont été intégrés au budget principal de la commune à la ligne 002 en fonctionnement pour la somme de 215 095.28

€ et à la ligne 001 en investissement pour la somme 186 430.51 €. Elle rappelle que ces excédents seront reversés en totalité à l'Agglomération pour qu'elle puisse supporter le fonctionnement de ce service transféré.

Elle précise également qu'au titre de l'article 93 de la loi n°2019-1461 codifié à l'article L2123-24-1-1 du CGCT, les communes doivent établir un état annuel de l'ensemble des indemnités de toutes natures perçues par tous les membres du conseil municipal : Maire, adjoints au maire et conseillers municipaux. Elle ajoute que conformément à la loi, cet état qui était annexé à la note de synthèse a été communiqué aux membres du Conseil municipal.

Elle est ensuite passée à la présentation du budget et M. le Maire a procédé aux votes, au chapitre et à l'opération.

Chap	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2020	Votes
011	Charges à caractère général	1 403 409.00 €	1 abstention
012	Charges de personnel	1 859 600.00 €	Unanimité
014	Atténuation de produits	341 779.00 €	1 contre
65	Autres charges de gestion courante	383 471.00 €	Unanimité
66	Charges financières	14 601.00 €	Unanimité
67	Charges exceptionnelles	219 595.28 €	1 contre
022	Dépenses imprévues	10 000.00 €	1 abstention
	DEPENSES REELLES	4 232 455.28 €	
023	Virement à la section d'investissement	1 104 316.96 €	1 abstention
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	193 372.43 €	1 abstention
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 530 144.67 €	

Chap	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2020	Vote
013	Atténuations de charges	15 000 €	1 abstention
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	162 300 €	1 contre
73	Impôts et taxes	2 848 524 €	Unanimité
74	Dotations et participations	897 601 €	Unanimité
75	Autres produits de gestion courante	131 600 €	1 abstention
77	Produits exceptionnels	15 000 €	1 abstention
	RECETTES REELLES	4 070 025 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 600 €	1 abstention
002	Résultat reporté	1 458 519.67 €	1 abstention
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 530 144.67 €	

Chap	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2020	Vote
204	Subventions d'équipement versées	196 800 €	1 abstention
21	Immobilisations corporelles	1 491 351.39 €	Vote à l'opération

23	Immobilisations en cours	9 639.00 €	<i>Vote à l'opération</i>
	DEPENSES D'EQUIPEMENT	1 697 790.39 €	
010	Dotations, fonds divers et réserves	187 430.51 €	<i>1 abstention</i>
16	Emprunts et dettes assimilés Dépôts et cautionnements reçus	92 932 €	<i>1 contre</i>
	DEPENSES REELLES	1 978 152.90 €	
001	Solde d'exécution négatif	410 798.19 €	<i>1 abstention</i>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 600 €	<i>Unanimité</i>
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 390 551.09 €	

Opérations	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RAR	Nouveaux crédits	Total 2020	Vote
10	Groupe scolaire	23 471 €	99 356 €	122 827 €	<i>Unanimité</i>
15	Cimetière	12 760 €	60 000 €	72 760 €	<i>Unanimité</i>
16	Salle polyvalente		32 000 €	32 000 €	<i>1 abstention</i>
19	Voies et réseaux		134 600 €	134 600 €	<i>Unanimité</i>
23	Tx éclairage public	20 710 €	25 000 €	45 710 €	<i>Unanimité</i>
25	Hôtel de ville	2 749 €	48 500 €	51 249 €	<i>1 contre</i>
30	Poteaux incendie	5 175 €	3 000 €	8 175 €	<i>Unanimité</i>
31	Mobiliers sportifs et divers	784 €	12 400 €	13 184 €	<i>Unanimité</i>
36	Tx bâtiments divers	38 778 €	54 000 €	92 778 €	<i>1 contre</i>
38	Gymnase		7 400 €	7 400 €	<i>1 contre</i>
42	Services techniques	27 801 €	137 400 €	165 201 €	<i>Unanimité</i>
44	Vidéoprotection		10 200 €	10 200 €	<i>Unanimité</i>
47	Démolition et création d'un parking	21 204 €	379 140 €	400 344 €	<i>Unanimité</i>
43	RESERVE		344 562.39 €	344 562.39 €	<i>Unanimité</i>
	TOTAL	153 432 €	1 347 558.39 €	1 500 990.39 €	

Chap	RECETTES D'INVESTISSEMENT	RAR	Nouveaux crédits	Total 2020	Vote
10	Dotations, fonds divers et réserves		540 370.19 €	540 370.19 €	<i>Unanimité</i>
13	Subventions d'investissement	183 860 €	182 201.00 €	366 061 €	<i>Unanimité</i>
16	Emprunts et dettes assimilés		0 €	0 €	
024	Produits de cessions		0 €	0 €	
RECETTES REELLES				906 431.19 €	
001	Solde d'exécution positif		186 430.51 €	186 430.51 €	<i>1 abstention</i>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		193 372.43 €	193 372.43 €	<i>1 abstention</i>
021	Virement de la section de fonctionnement		1 104 316.96 €	1 104 316.96 €	<i>1 abstention</i>
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT				2 390 551.09 € €	

Vu de Code Général des Collectivités et ses articles 2312-1 et suivants, relatif à l'adoption du budget communal,

Vu la réunion budgétaire qui s'est tenue le 6 juin 2020,

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire débattu en séance du Conseil municipal le 15 juin 2020,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité**,

- **APPROUVE**, le budget prévisionnel 2020 de la commune qui se résume comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES 5 530 144.67 €

RECETTES 5 530 144.67 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES 2 390 551.09 €

RECETTES 2 390 551.09 €

SUBVENTIONS ANNUELLES 2020 - ASSOCIATIONS & ETABLISSEMENTS DIVERS

M. le Maire a poursuivi l'ordre du jour et a donné la parole à M. Jacques DRAPPIER qui expose que pour l'accomplissement des missions d'intérêt général présentant un intérêt pour les habitants de la commune, les associations de la loi du 1er juillet 1901 qui œuvrent dans le domaine social, culturel ou sportif peuvent, en tant qu'organisme à but non lucratif, recevoir des aides financières de la commune.

Il précise que les aides financières sollicitées par les associations ont été examinées, par le groupe de travail formé à cet effet, lors de la réunion du mercredi 17 juin 2020. Il remercie l'ensemble des élus qui ont participé à cette réunion de travail.

M. le Maire a procédé au vote pour chacune des associations référencées dans le tableau ci-dessous :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020

Catégorie	Associations	SUBVENTIONS 2020				
		Subvention demandée	Retenue par la Commission	Accordée par le Conseil municipal	Nbre de votant	Pour
Culturelle et Artistique	L.E.A.	650,00 €	600,00 €	600,00 €	23	23
	Comité des fêtes	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	22	22
	AARA	0,00 €				
	ACOMA	500,00 €	400,00 €	400,00 €	24	24
	SOC Musicale Angerville	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	24	24
	soc Musicale Angerville cours	2 250,90 €	2 250,90 €	2 250,90 €	24	24
	LUD'ATTITUDE	0,00 €				
	Les cochelins	600,00 €	500,00 €	500,00 €	24	24
	LAACI	1 200,00 €	350,00 €	350,00 €	23	23
	Promenons nous dans l'histoire	1 000,00 €	350,00 €	350,00 €	24	24
	Music'halles	2 000,00 €	500,00 €	500,00 €	24	24
Caritative	Secours Catholique		1 000,00 €	1 000,00 €	24	24
	Croix rouge		1 000,00 €	1 000,00 €	24	24
	Secours Populaire		1 000,00 €	<i>A surseoir</i>		
Sportive	Karting Angerville	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	24	24
	Cyclo club Angerville	500,00 €	0,00 €	<i>A surseoir</i>		
	ASSBA	0,00 €				
	Judo Club	800,00 €	800,00 €	800,00 €	24	24
	Amicale Boulistes Angervilloise	400,00 €	400,00 €	400,00 €	24	24
	Billard Club	500,00 €	500,00 €	500,00 €	24	24

	CSAP	0,00 €				
	CLUB HAND BALL	600,00 €	600,00 €	600,00 €	23	23
	RANDO Sud Essonne	400,00 €	400,00 €	400,00 €	24	24
	Bushido camp	400,00 €	300,00 €	300,00 €	24	24
	TENNIS CLUB	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	24	24
	IKSE KARATE	1 000,00 €	900,00 €	900,00 €	24	24
	Twirling baton	850,00 €	850,00 €	850,00 €	24	24
Autre	Amicale Sapeurs Pompiers	0,00 €				
	Ass Jeunes Sapeurs Pompiers	400,00 €	400,00 €	400,00 €	24	24
	Amicale du personnel	0,00 €				
	AAPEEP	0,00 €				
	CEACA	300,00 €	250,00 €		24	24
	FNACA	500,00 €	450,00 €		24	24
	Mouvement plus facile	300,00 €	300,00 €		23	23
	ADMR			7 000,00 €	24	24
	APEEP	0,00 €				
	Comité familial Angerville	0,00 €				
	PAUSE BIEN ETRE	200,00 €	150,00 €		24	24
Total		<i>21 750,90 €</i>	<i>20 650,90 €</i>	<i>20 650,90 €</i>		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** le versement des subventions présentées dans le tableau ci-dessus.

2020 -04 - 11

BUDGET ANNEXE ZIA – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

M. le Maire a poursuivi la séance et a donné la parole à Mme Patricia AMBROSIO TADI, Adjointe aux Finances, qui a procédé à la présentation du compte de gestion 2019 du budget artisanal dressé par la trésorerie d'Etampes Collectivités en concordance avec le compte administratif dressé par la Ville, qui se résume comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>	1 950 785.20 €
<i>Recettes</i>	1 583 035.38 €
<i>Résultat exercice</i>	- 367 749.82 €
<i>Déficit reporté</i>	277 730.24 €
<i>Résultat cumulé au 31.12.2019</i>	- 645 480.06 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>	12 211.47 €
<i>Recettes</i>	35 162.23 €
<i>Résultat exercice</i>	22 950.76 €
<i>Excédent reporté</i>	0 €
<i>Résultat cumulé au 31.12.2019</i>	22 950.76 €

A l'issue de cette présentation, M. le Maire a repris la parole et a invité l'assemblée à approuver le compte de gestion 2019 dressé par la trésorerie pour le budget annexe liées aux activités des zones industrielles et artisanales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, (23 voix pour, 1 voix contre)

- **APPROUVE**, le compte de gestion 2019 dressé par la Trésorerie pour le budget artisanal

2020-04-12

BUDGET ANNEXE ZIA – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

M. le Maire a poursuivi la séance et a donné la parole à Mme Patricia AMBROSIO TADI, Adjointe aux Finances, qui a procédé à la présentation du compte administratif 2019 du budget annexe activités zones industrielles et artisanales dressé par la Commune en concordance avec le compte de gestion établi par la trésorerie d'Etampes Collectivités qui se résume comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>	1 950 785.20 €
<i>Recettes</i>	1 583 035.38 €
<i>Résultat exercice</i>	- 367 749.82 €
<i>Déficit reporté</i>	277 730.24 €
<i>Résultat cumulé au 31.12.2019</i>	- 645 480.06 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>	12 211.47 €
<i>Recettes</i>	35 162.23 €
<i>Résultat exercice</i>	22 950.76 €
<i>Excédent reporté</i>	0 €
<i>Résultat cumulé au 31.12.2019</i>	22 950.76 €

A l'issue de cette présentation, M. le Maire a cédé la présidence à Mme Frédéricque SABOURIN-MICHEL et a quitté la salle.

Celle-ci a invité l'assemblée à approuver le compte administratif 2019 qui a été dressé pour le budget annexe activités zones industrielles et artisanales qui se trouve en concordance avec le compte de gestion établi par la Trésorerie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité, (22 voix pour, 1 voix contre)**

- **APPROUVE**, le compte administratif 2019 du budget artisanal, industriel et commercial.

2020 – 04 - 13

BUDGET ANNEXE ZIA – AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Après que M. le Maire ait repris part aux débats, il a repris l'ordre du jour et a donné la parole à Mme Patricia AMBROSIO TADI, Adjointe aux Finances, qui a indiqué qu'au vu :

- Du résultat constaté au 31 décembre 2019 faisant apparaître un déficit de 645 480.06 €,
- Des restes à réaliser pour les dépenses représentant un montant de 435 669 €
- Des restes à réaliser pour les recettes représentant la somme de 908 413 €

la totalité de l'excédent de la section de fonctionnement sera affectée pour un montant de **22 950.76 €**
Elle précise que la reprise en section de fonctionnement sera donc nulle.

A l'issue de cet exposé, M. le Maire a repris la parole et a invité l'assemblée à approuver l'affectation totale du résultat de la section de fonctionnement en section d'investissement pour un montant de **22 950.76 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité, (23 voix pour, 1 voix contre)**

- **APPROUVE** l'affectation du résultat de la section de fonctionnement pour la somme de 22 950.76 €

BUDGET ANNEXE ZIA – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

M. le Maire a poursuivi l'ordre du jour et a donné la parole à Mme Patricia AMBROSIO TADI, Adjointe aux Finances, qui a procédé à la présentation du budget artisanal établi pour l'exercice 2020.

M. le Maire a procédé aux votes, au chapitre et à l'opération comme suit :

Chap	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2020	Votes
011	Charges à caractère général	61 300 €	<i>1 abstention</i>
012	Charges de personnel et frais assimilés	56 500 €	<i>Unanimité</i>
66	Charges financières	9 621.78 €	<i>1 abstention</i>
023	Virement à la section d'investissement	53 128.22 €	<i>1 abstention</i>
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		180 550 €	

Chap	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2020	Vote
74	Dotations, subventions et participations	70 000 €	<i>1 abstention</i>
75	Autres produits de gestion courante	110 550 €	<i>1 abstention</i>
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		180 550 €	

Chap	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RAR	Nouveaux Crédits	BP 2020	Vote
OP 10	Maison de santé	435 669 €	50 000 €	485 669 €	<i>1 abstention</i>
	DEPENSES D'EQUIPEMENT			485 669 €	
16	Emprunts et dettes assimilés Dépôts et cautionnements reçus			54 021.15 €	<i>1 abstention</i>
	DEPENSES REELLES			539 690.15 €	
001	Solde d'exécution négatif			645 480.06 €	<i>1 abstention</i>
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT				1 185 170.21 €	

Chap	RECETTES D'INVESTISSEMENT	RAR	Nouveaux crédits	Total 2020	Vote
10	Dotations, fonds divers et réserves		22 950.76 €	22 950.76 €	<i>1 abstention</i>
13	Subventions d'investissement	908 413 €	196 758.23 €	1 105 171.23 €	<i>1 abstention</i>
16	Emprunts et dettes assimilés		0 €	0 €	
165	Dépôts et cautionnements reçus		3 920 €	3 920 €	<i>Unanimité</i>
021	Virement de la section de fonctionnement		53 128.22 €	53 128.22 €	<i>1 abstention</i>
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			1 185 170.21 €		

Vu de Code Général des Collectivités et ses articles 2312-1 et suivants, relatif à l'adoption du budget communal,

Vu la réunion budgétaire qui s'est tenue le 6 juin 2020,

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire débattu en séance du Conseil municipal le 15 juin 2020,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité**,

- **APPROUVE**, le budget prévisionnel du budget annexe activités des zones industrielles et artisanales 2020 qui a été présenté et qui se résume comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES 180 550 €
RECETTES 180 550 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES 1 185 170.21 €
RECETTES 1 185 170.21 €

BUDGET EAU / ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

M. le Maire rappelle qu'il convient de clore ce budget et d'approuver les exécutions budgétaires de 2019 suite au transfert de la compétence eau et assainissement à l'agglomération, dans le cadre de la loi NOTRe, au 31 décembre 2019.

Il a ensuite donné la parole à Mme Patricia AMBROSIO TADI, Adjointe aux Finances, qui a procédé la présentation du compte de gestion 2019 du budget Eau/Assainissement dressé par la trésorerie d'Etampes Collectivités en concordance avec le compte administratif qui a été établi par la Ville.

Le compte de gestion 2019, pour ce budget, se résume comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>	92 638.54 €
<i>Recettes</i>	263 125.09 €
<i>Résultat exercice</i>	170 486.55 €
<i>Excédent reporté</i>	15 943.96 €
<i>Résultat cumulé au 31.12.2019</i>	186 430.51 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>	145 638.64 €
<i>Recettes</i>	188 292.72 €
<i>Résultat exercice</i>	42 654.08 €
<i>Excédent reporté</i>	172 441.20 €
<i>Résultat cumulé au 31.12.2019</i>	215 095.28 €

Après avoir pris la parole, M. Pierre BONNEAU demande si ce transfert prend en compte l'ensemble des engagements fixés au contrat négocié avec le délégataire en 2016 et s'ils seront suivis par l'agglomération.

M. le Maire confirme que le contrat a été transféré tel qu'il a été négocié et que l'agglomération assurera le suivi comme le faisait la commune. Il précise qu'à l'exception du géoréférencement, qui devra être terminé à l'expiration du contrat, tous les engagements ont été tenus. Il ajoute que l'agglomération devra passer en Conseil communautaire le rapport annuel du délégataire qui fait état des réalisations annuelles.

A l'issue des échanges, M. le Maire a invité l'assemblée à approuver le compte de gestion 2019 dressé par la trésorerie pour le budget eau et assainissement,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE**, le compte de gestion 2019 dressé par la Trésorerie pour le budget eau/assainissement.

BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

M. le Maire a donné la parole à Mme Patricia AMBROSIO TADI, Adjointe aux Finances, qui a procédé à la présentation du compte administratif 2019 pour le budget d'eau et assainissement dressé la Commune en concordance avec le compte de gestion établi par la trésorerie d'Etampes Collectivités qui se résume comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>	92 638.54 €
<i>Recettes</i>	263 125.09 €
<i>Résultat exercice</i>	170 486.55 €
<i>Excédent reporté</i>	15 943.96 €
<i>Résultat cumulé au 31.12.2019</i>	186 430.51 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>	145 638.64 €
<i>Recettes</i>	188 292.72 €
<i>Résultat exercice</i>	42 654.08 €
<i>Excédent reporté</i>	172 441.20 €
<i>Résultat cumulé au 31.12.2019</i>	215 095.28 €

A l'issue de cette présentation, M. le Maire a cédé la présidence à Mme Frédéricque SABOURIN-MICHEL et a quitté la salle.

Celle-ci a invité l'assemblée à approuver le compte administratif 2019 qui a été dressé pour le budget eau et assainissement et qui se trouve en concordance avec le compte de gestion établi par la Trésorerie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

- **APPROUVE**, le compte administratif 2019 pour le budget Eau/Assainissement tel que présenté.

2020 – 04 - 17

**BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE
DISSOLUTION 2020**

Après que M. le Maire ait repris part aux débats, il a donné la parole à Mme Patricia AMBROSIO TADI qui indique que dans le cadre de la procédure de transfert de ce budget, il convient d'approuver le compte de gestion de dissolution 2020 qui s'établit à zéro.

Le compte de gestion et le compte administratif de dissolution se résume comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>	0 €
<i>Recettes</i>	0 €
<i>Résultat exercice</i>	0 €
<i>Excédents intégrés au BP</i>	186 430.51 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>	0 €
<i>Recettes</i>	0 €
<i>Résultat exercice</i>	0 €
<i>Excédents intégrés au BP</i>	215 095.28 €

A l'issue de cette présentation, M. le Maire a invité l'assemblée à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** le compte de gestion de dissolution 2020

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

**TRANSFERT DES EXCEDENTS ENTRE LA COMMUNE D'ANGERVILLE ET LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ETAMPOIS SUD ESSONNE DANS LE CADRE
DE LA COMPETENCE EN MATIERE D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT**

M. le Maire a donné la parole à Mme Patricia AMBROSIO TADI, laquelle explique que dans le cadre de la prise de compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2020 par l'intercommunalité, le budget annexe dédié des communes en la matière a été clos au 31 décembre 2019 et les communes doivent décider avant la fin de l'année 2020 du devenir des résultats.

Elles peuvent en effet décider de les transférer à la communauté, notamment pour assurer la continuité des programmes d'investissement, comme cela était prévu lors de la prise de compétence.

Il ne s'agit que d'une faculté et non d'une obligation. Par délibération 2019-08-04 du 22 octobre 2019 la collectivité a adhéré à la charte de bonne pratique budgétaire prévoyant que le solde des budgets annexes transférés à l'intercommunalité soient repris au travers de délibérations concordantes entre les organes délibérants.

En effet, afin de répondre à l'objectif de niveau de service déterminé conjointement par l'ensemble des élus du territoire de la CAESE, et lui permettre d'assurer une capacité à financer les différents projets patrimoniaux, il est nécessaire que la CAESE puisse bénéficier du transfert des résultats de clôture des soldes des différents comptes administratifs des budgets annexes eau et assainissement, ayant servi de base à l'établissement des différentes hypothèses partagées par les 37 communes.

Par conséquent, il est proposé un transfert à l'intercommunalité des excédents existants en matière d'eau potable et d'assainissement.

Soit, les montants suivants qui seront reversés à la communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne :

- Montant de l'excédent de fonctionnement : 215 095.28 €
- Montant de l'excédent d'investissement : 186 430.51 €

A l'issue de cet exposé et après avoir repris la parole, M. le Maire précise que les budgets annexes sont des budgets entièrement autonomes dont les dépenses doivent être couvertes par les contributions liées au service. Il indique que ces excédents sont donc destinés à financer le fonctionnement du service et les investissements liés aux équipements. A titre d'exemple il évoque le projet de la nouvelle ressource en eau, initié par la commune, et que l'agglomération devra poursuivre et ajoute que c'est donc en toute logique que ce transfert doit avoir lieu pour financer les projets nécessaires à la collectivité et poursuivre la bonne exécution du service.

A cette issue, il a invité l'assemblée à approuver cette proposition.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment ses articles 67 et 68 ;

Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

Vu le Code Général des collectivités Territoriales ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** dans le cadre du transfert au 1^{er} janvier 2020 de la compétence eau et assainissement le transfert des excédents de la Commune d'Angerville à la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne dans les conditions suivantes :

- Montant de l'excédent de fonctionnement : 215 095.28 €
- Montant de l'excédent d'investissement : 186 430.51 €

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

M. le Maire expose que l'article 1650 paragraphe 3 du code général des impôts précise que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du Conseil municipal et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des assemblées municipales.

Outre le maire qui en assure la présidence, la commission communale des impôts directs comprend 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants, désignés par le directeur des services fiscaux de l'Essonne, sur une liste de contribuables dressée par le Conseil municipal en nombre double.

La Direction Départementale des Finances Publiques a donc demandé, par courrier en date du 2 juin 2020, d'établir une liste comportant 16 noms pour les commissaires titulaires et 16 noms pour les commissaires suppléants.

Les commissaires, hommes ou femmes, doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un pays membre de l'Union Européenne et âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Le choix des commissaires doit être effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à chacune des taxes directes locales (taxe foncière, taxe d'habitation et cotisation foncière des entreprises) et en tenant compte de l'importance des hameaux existant dans la commune.

Cette commission est saisie, chaque année, pour évaluer les bases de valeur locative des maisons et appartements dans la commune. Ces évaluations servent au calcul de la taxe d'habitation et des impôts fonciers.

A l'issue de ces explications, M. le Maire a proposé à l'assemblée d'approuver les propositions figurant dans la liste ci-dessous.

LISTE DES CANDIDATS COMMISSAIRES CCID – TITULAIRES

NOM	NOM MARITAL	PRENOM	ADRESSE
ROULLEAU		Denis	2 rue de la Chapelle
GUILLOIS		Daniel	24 bis rue de la Plaine
SOURDIN	COUROUBLE	Liliane	1 rue Blanchet
BERTHEAU		Jean-Luc	2 rue du Stade
CHAUVEAU		Patrice	11 Rue de la Tour
VAPPEREAU	BOSSU	Mireille	1 rue Jean-Jaurès
DAUBIGNARD		Gilles	9 rue des Bordes – Montreau – 91660 LE MEREVILLOIS
THEVRET		Franck	14 rue de Ouestreville
LE GOFF		Sylvain	9 chemin Jousset
QUINTON	MOREIRA	Isabelle	10 place de Ouestreville
DELACHAUME		Philippe	67 rue Nationale
HUBERT		Alain	17 allée des Ecureuils
DUBOIS	MERIGARD	Nicole	6 impasse du Chemin Noir
COURTOT	BOURBAO	Laurence	6 allée des Aubépines
PIOCHON	VARET	Brigitte	65 avenue des Pensées
SINOQUET		Christophe	12 rue de Rome

LISTE DES CANDIDATS COMMISSAIRES CCID - SUPPLEANTS

NOM	NOM MARITAL	PRENOM	ADRESSE
MOREL		Annick	19 rue Paul Demange
PLENOIS		Daniel	7 impasse des Camélias
SAUGER		Rémy	63 avenue des Pensées
BOIER		Bernard	18 rue de Pithiviers
FLEUREAU		Bernard	4 avenue de l'Europe
VINCENT	PONTHIEUX	Véronique	17 rue de Rome
MENUET		Maurice	9 allées des Pommiers
THIROUIN		Dominique	22 rue de la Chapelle
GRENECHE		Jean-Michel	4 rue du Pont Lafleur
DELAVAUX		Didier	109 Rue Nationale
JARDRY	GAILLARD	Danielle	6 Rue de la Tour
FOUCAULT		Eric	50 Grande Rue – Montreau – 91660 LE MEREVILLOIS
VERNADET		Bernard	16 impasse du Muguet
BALNY		Jean-François	10 allée des Sapins
BENOIST		Robert	55 avenue des Pensées
FOUILLEUL	FOUCHER	Martine	36 avenue de Paris

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1650,

Considérant que le Conseil municipal doit proposer une liste de contribuables, en nombre double, afin que le Directeur régional des finances publiques puisse choisir les membres titulaires et suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **PROPOSE** les personnes ci-avant dénommées pour figurer sur la liste préparatoire dressée pour la désignation des membres de la commission Communale des Impôts Directs

2020 – 04 – 20

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

M. le Maire expose que suite au renouvellement des membres du Conseil municipal il convient de désigner de nouveaux membres qui composeront la Commission de contrôle des listes électorales.

Celle-ci a deux missions : s'assurer de la régularité des listes électorales et statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires déposés par les électeurs à l'encontre des décisions prises par le Maire.

La commission de contrôle est chargée de s'assurer de la régularité des listes électorales au moins une fois par an et, en tout état de cause, avant chaque scrutin (entre le 24ème et le 21ème jour précédant le scrutin). Elle exerce ici un contrôle a posteriori des inscriptions et des radiations validées par le Maire, compétent pour y procéder.

Dans ce cadre elle peut réformer les décisions du maire, procéder à l'inscription ou à la radiation d'un électeur omis ou indûment inscrit.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au Conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée de :

- Trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception, du Maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales.
- Deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

M. le Maire précise que si aucun conseiller n'est volontaire, le dispositif appliqué aux communes de moins de 1 000 habitants sera mis en place par les services de l'Etat, à savoir : un représentant de l'Etat, un représentant du Tribunal d'Instance et un conseiller municipal.

A l'issue de cette présentation, les élus suivants se sont proposés :

M. Pierre BONNEAU
Mme Barbara BERTHEAU
Mme Aurélia VATER

M Paul AGBEKODO
Mme Elisabeth PETIT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DESIGNE** les personnes ci-avant dénommées pour composer la Commission de contrôle des listes électorales

2020-04-21

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

M. le Maire indique qu'une commune peut constituer une ou plusieurs commissions d'appel d'offres (CAO) à caractère permanent, voir une CAO spécifique pour la passation d'un marché déterminé.

Il précise que ces commissions sont composées, pour les communes de 3500 habitants et plus, du Maire ou de son représentant, et de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il rappelle que d'autres personnes peuvent être appelées à siéger dans les CAO, mais sans pouvoir participer aux délibérations, sous peine de rendre la procédure irrégulière : c'est le cas des services techniques chargés de suivre l'exécution d'un marché ou dans certains cas, d'en contrôler la conformité à la réglementation, des personnes désignées par le Président en raison de leur compétence dans le domaine faisant l'objet du marché, du comptable public ou du représentant du service chargé de la répression des fraudes, relevant de la Direction Département de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP), ...

A l'issue de cette introduction, M. le Maire a proposé les membres suivants :

Membres titulaires : M. Alain LAJUGIE, Mme Christel THIROUIN, M. Jacques DRAPPIER, M. Dominique VAURY, Mme Patricia AMBROSIO TADI

Membres suppléants : Mme Naïma SIFER, Mme Frédérique SABOURIN-MICHEL, M. Jérôme FAUCHEUX, M. Anthony LOPES, Mme Aurélia VATER.

M. Paul AGBEKODO a proposé sa candidature et celle de Mme Elisabeth PETIT.

A l'appel de son nom, chaque conseiller a déposé son enveloppe dans l'urne prévue à cet effet.

Mme Audrey COTTEREAU et M. Paul AGBEKODO ont été désignés assesseurs sous la présidence de M. le Maire afin de procéder au dépouillement.

Vu l'article L 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la commission d'appel d'offre est composée conformément aux dispositions de l'article L 1411-5 du même code ;

Vu l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que pour les communes de plus de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres doit être composée en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Vu les articles D 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la Commande Publique,

Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de désigner les membres de la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat,

Considérant qu'il s'agit d'un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des membres suppléants de la commission d'appel d'offres en nombre égal à celui des membres titulaires ;

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret (sauf si le conseil municipal en décide autrement à l'unanimité),

A l'issue du vote, les résultats suivants ont été constatés :

Sièges à Pourvoir : 5
Nombre de votes : 24
Bulletins nuls : 0
Suffrages Exprimés : 24
Quotient Electoral : 4.8

Suffrages obtenus par chaque liste :

Liste de M. Johann MITTELHAUSSER : 22

Liste de M. Paul AGBEKODO : 2

Répartition des sièges :

1^{ère} attribution des sièges

Liste de M. Johann MITTELHAUSSER : $22 / 4.8$ soit 4 sièges

Liste de M. Paul AGBEKODO : $2 / 4.8$ soit 0 siège

2^{ème} attribution du siège restant

Il reste donc un siège à pourvoir

Le siège restant à pourvoir est attribué sur la base du calcul du plus fort reste selon la règle suivante :

Le reste de la liste de M. Johann MITTELHAUSSER est égal à 2.8.

$$22 - 19.2 (4/4.8) = 2.8$$

Le reste de la liste de M. Paul AGBEKODO est égal 2.

$$2 - 0 (0/4.8) = 2$$

La liste de M. Johann MITTELHAUSSER obtient le plus fort reste et se voit attribuer le dernier siège à pourvoir.

SONT DONC DESIGNES EN QUALITE DE MEMBRES DE LA C.A.O.

Membres titulaires : M. Alain LAJUGIE, Mme Christel THIROUIN, M. Jacques DRAPPIER, M. Dominique VAURY, Mme Patricia AMBROSIO TADI

Membres suppléants : Mme Naïma SIFER, Mme Frédéricque SABOURIN-MICHEL, M. Jérôme FAUCHEUX, M. Anthony LOPES, Mme Aurélia VATER.

2020-04-22

RECRUTEMENT DE VACATAIRES

M. le Maire expose que les collectivités peuvent recruter des agents vacataires pour exécuter un acte déterminé ne justifiant pas la création d'un emploi. Trois conditions cumulatives doivent être respectées :

- le vacataire assure des tâches correspondant à des actions spécifiques ou acte déterminé découlant d'un besoin ponctuel de la collectivité sans notion de continuité;
- une collectivité ne peut faire appel à un vacataire pour effectuer des tâches se rapportant à un besoin permanent ;
- le vacataire est rémunéré forfaitairement à la vacation.

Si l'une des conditions fait défaut, l'intéressé n'est pas considéré comme vacataire mais comme agent non titulaire.

En conséquence, le vacataire n'est pas recruté par contrat et ne bénéficie pas des dispositions concernant les non titulaires (droit aux congés maladie, congés annuels, formations ...).

Il est fait appel à ses services pour une tâche précise sans notion de temps de travail, sa rémunération étant établie sous forme de vacations forfaitaires.

Dans un souci de continuité de service public, la collectivité pourra être amenée à recruter des vacataires dans les domaines suivants :

- Encadrement et animation des enfants durant la pause méridienne (3 vacataires)
- Animation d'ateliers de groupe dans le cadre du projet social de la ville à l'Espace Simone Veil (1 vacataire)

M. le Maire propose que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 10.15 €, qui sera réindexé en cas de modification de la valeur du point d'indice des agents territoriaux.

A l'issue de cette présentation et après avoir sollicité la parole, M. Paul AGBEKODO demande si une priorité est donnée aux concitoyens Angervillois pour les vacations liées à l'encadrement et l'animation des enfants.

M. le Maire précise que ces postes sont donnés en priorité aux AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap), employés par l'Education Nationale et déjà présent sur le groupe scolaire. Il explique que dans la mesure où les vacations journalières se font pour une durée d'une heure, il est difficile de trouver des volontaires pour si peu de temps.

A l'issue de ces échanges, M. le Maire a soumis cette proposition au vote.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DECIDE** de la création des postes de vacataires énumérés ci-dessus
- **FIXE** le montant de la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 10.15 €
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget
- **DONNE** tout pouvoir pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

DIVERS

DECISIONS

Dans le cadre des délégations de pouvoirs accordés à M. le Maire, les décisions suivantes ont été prises :

2020-021 : Contrat de fourniture de Gaz pour le groupe scolaire

Coût semestriel : 15 183.58 € TTC

2020-022 : Contrat de maintenance du progiciel municipal mobiles avec la société LOGITUD

Coût annuel : 124.80 € TTC

2020-023 : Contrat de maintenance du progiciel municipal avec la société LOGITUD

Coût annuel : 381.60 € TTC

2020-024 : Contrat de maintenance du progiciel municipal solution GVE avec la société LOGITUD

Coût annuel : 379.20 € TTC

2020-025 : Contrat de nettoyage des vitres des bâtiments communaux avec la société PITHIVIERS NETTOYAGE

Coût annuel : 4 347.98 € TTC

2020-026 : Contrat de télésurveillance de la salle polyvalente avec la société PROTEL

Coût annuel : 492 € TTC

2020-027 : Contrat de télésurveillance du stade avec la société PROTEL

Coût annuel : 492 € TTC

2020-028 : Contrat de télésurveillance du centre de loisirs avec la société PROTEL

Coût annuel : 492 € TTC

PROCHAINS CONSEILS COMMUNAUTAIRES

- ↪ Vendredi 10 juillet à 19 heures – Election du Président et des Vice-présidents – Brières-les-Scellés
- ↪ Vendredi 17 juillet à 19 heures - DOB
- ↪ Vendredi 24 juillet à 19 heures – Vote des budgets

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Angerville, le 7 juillet 2020

Le Maire

Johann MITTELHAUSSER

